



Nous fournissons le verre et nous le posons : une seule responsabilité, une seule garantie.

CE QUI EST COUVERT

OBJET	COUVERTURE
Pose	10 ans sur la mise en œuvre : aplomb, fixations, étanchéité.
Quincaillerie inox	Garantie fabricant, transmise intégralement.
Verre	Contre le vice de fabrication : délamination, casse spontanée du trempé.

CE QUI N'EST PAS COUVERT

Chocs, rayures d'usage, entretien inadapté, et modifications réalisées par un tiers.

FAIRE JOUER LA GARANTIE

Un courriel à info@lux-glass.ch, avec une photo et la référence de chantier, suffit à ouvrir une intervention. Par téléphone : +41 78 831 33 53.